

Saisie de salaire

A. Revenu brut

1. Revenu du débiteur (nom)

Profession:

Employeur:

Heures de travail par semaine:

- a) Salaire horaire/journalier/hebdomadaire/mensuel (sans déductions)
 - b) Salaire à la tâche en moyenne par
 - c) Provision en moyenne par
 - d) Supplément pour frais
 - de repas et de logis hors du domicile par
 - d'abonnement général..... par
 - de voiture par
 - e) Supplément de salaire
 - Allocations de renchérissement par
 - Allocations pour enfants par
 - Allocations familiales par
 - Pour l'assurance-maladie par
 - Pour l'assurance-accidents par
 - f) Prestations en nature. Valeur par
 - g) Pourboires et recettes analogues, en moyenne par
 - h) Gains accessoires par
 - i) Rente d'invalidité et revenus analogues par
 - k) Revenu d'une profession ou d'une industrie indépendante..... par
- Genre d'activité

2. Revenu des membres de la famille

- a) Revenu du conjoint fr.
 - comprenant une contribution aux frais du ménage par
- b) Enfants mineurs: prénoms
 - revenu fr.
 - comprenant une contribution aux frais du ménage par

3. Autres revenus par

Revenu brut total

B. Déductions, frais d'acquisition du revenu, cessions de salaire

1. Déductions

- AVS/AI/APG par
- Caisse de pension ou d'épargne par
- Assurance-accidents..... par
- Caisse-maladie par
- Assurance-chômage par

2. Frais d'acquisition du revenu

(du débiteur, de son conjoint, de ses enfants)

- Chemin de fer/Tram/Bus/Auto/Vélo/Moto/Cyclomoteur par
- Travail par équipe/subsistance intermédiaire par
- Vêtements par
- Outils par
- Cotisations professionnelles..... par
- En cas de revenu provenant d'une activité indépendante,
indiquer en outre avec précision les frais d'entretien ou le loyer
des immeubles et les salaires..... par

3. Cessions et compensations de salaire

En faveur de

selon cession/compensation du notifiée le créance totale reste dû

Montant cédé/compensé par mois

Montant cédé/compensé par mois

Total des déductions, frais d'acquisition du revenu et cessions/compensations de salaire

| fr. | Par mois fr. |
|-----|--------------|
| | |
| | (A) |
| | |
| | (B) |

C. Revenu net

Total A
Total B

Revenu net mensuel

D. Minimum vital (art. 93 LP) par mois

1. Ordinaire (sans les frais de logement)

Débiteur/époux (ménage commun/séparé).....
 Famille
 Supplément pour les membres de la famille qui exercent une activité lucrative
 Supplément social

2. Frais de logement

Loyer.....
 Chauffage
 Si le débiteur habite sa propre maison:
 Intérêts hypothécaires.....
 Entretien de l'immeuble, en moyenne
 Chauffage

3. Charges sociales (dans la mesure où l'employeur n'y pourvoit pas)

Caisse-maladie
 Assurance-maladie/indemnité journalière.....
 AVS/AI/APG.....
 Assurance-chômage.....

4. Paiement par acomptes/loyer pour des objets de compétence

à
à
à

5. Prestations alimentaires et entretien

dus à
dus à
dus à

6. Augmentation du minimum vital en raison de l'invalidité ou pour d'autres motifs

Motif

Minimum vital total

7. Déduction sur le minimum vital

Motif

Minimum vital déterminant

E. Salaire ou gain saisissable

Revenu net (C).....
 Minimum vital (D)
 Montant mensuel saisissable.....
 soit par heure/jour/semaine/quinzaine/mois

| | |
|--------------|-----|
| Par mois fr. | |
| | |
| | (C) |
| | |
| | |
| | |
| | (D) |
| | |
| | (E) |
| | |

F. Décision

Il n'y a pas lieu d'opérer une saisie de salaire/de gain.
 (ou) Il est séquestré/saisi, sur le salaire/le gain du débiteur et par un montant de fr. _____
 jusqu'à concurrence d'un montant total de fr. _____

G. Saisies antérieures: fr.

Signature du fonctionnaire qui opère la saisie

Lieu et date